

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal – 14 novembre 2022

Séance tenue au centre communautaire situé au 15, rue Émard.

---

Présences : Nicolas Pentassuglia, Daniel Guindon, Pierre Métras, Christian Gamache, Jacques De Foy, Pierre Raïche, Roxanne Jeanson Bélisle.

Absences : Aucune

Autres présences : François Landry, directeur général et greffier-trésorier

Sauf mention contraire, le maire exprime son droit de réserve.

## ORDRE DU JOUR

1. MOT DU MAIRE
2. ADMINISTRATION
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022
  - 2.2. Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2022
  - 2.3. Comptes payables d'octobre
  - 2.4. Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – volet vitalisation
3. RESSOURCES HUMAINES
  - 3.1. Embauche d'un contremaitre
  - 3.2. Embauche d'un chauffeur-opérateur
  - 3.3. Embauche d'un inspecteur à l'urbanisme
  - 3.4. Création d'un poste d'inspecteur à l'urbanisme sur appel
  - 3.5. Nomination de fonctionnaires désignés
4. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
  - 4.1. Contrat d'excavation du chemin de l'Église
  - 4.2. Adhésion au groupe d'achats regroupés de l'UMQ pour l'abat-poussière
  - 4.3. Entente de travaux d'entretien de la 311
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 5.1. Adoption du second projet de règlement 387-2022 relatif au zonage
6. PÉRIODE DE QUESTIONS

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate la présence de l'ensemble des membres du conseil et déclare la séance ouverte. Il est 19h00

### **1. MOT DU MAIRE**

Le maire évoque la réfection du chemin du Lac-à-Dick qui a commencé; la convention collective qui a été signée à la suite de l'accord de principe de juin. Il invite l'assistance à participer à la consultation publique sur la réfection du parc Raymond-Charbonneau qui aura lieu le 19 novembre. L'équipe de voirie se prépare aux opérations de déneigement.

## **2. ADMINISTRATION**

### **2.1. Adoption procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 a été présenté aux membres du conseil;

Il est proposé par Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier le procès-verbal tel que présenté.

**2022-11-214 ADOPTÉE**

### **2.2. Dépôt des états comparatif au 31 octobre 2022**

Le greffier-trésorier résume les faits saillants des états comparatifs.

Il est proposé par Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les états comparatifs au 31 octobre 2022 tel que présentés par le greffier-trésorier.

Une copie des états comparatifs est jointe à la présente résolution et peut être consultée à l'hôtel de ville.

**2022-11-215 ADOPTÉE**

### **2.3. Comptes payables d'octobre**

Le greffier-trésorier dresse l'état des dépenses du mois d'octobre 2022.

Il est proposé par Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses tel que présentés par le greffier-trésorier.

Une copie des dépenses est jointe à la présente résolution et peut être consultée à l'hôtel de ville.

**2022-11-216 ADOPTÉE**

### **2.4. Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – volet vitalisation**

Considérant que dans le cadre du volet Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé à la MRCAL une aide financière totalisant 6 123 960\$ pour la période 2020 à 2024 pour une entente vitalisation

Considérant que la municipalité de Lac-du-Cerf souhaite déposer une demande d'aide financière pour la deuxième phase de son projet pour la réfection de son terrain de jeux Raymond Charbonneau situé au 11, rue Émard;

Il est proposé par Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale de la municipalité à signer et déposer au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de vitalisation de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour la phase 2 du projet de réfection du terrain de jeux Raymond Charbonneau.

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1. Embauche d'un contremaitre**

Considérant que le poste de contremaitre était vacant suivant le départ du précédent titulaire du poste;

Considérant les candidatures reçues et étudiées par le comité de ressources-humaines;

Il est proposé par Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Richard Bourgon à titre de contremaître de la voirie et des travaux publics avec une entrée en fonction le 8 novembre 2022.

**2022-11-218 ADOPTÉE**

#### **3.2. Embauche d'un chauffeur-opérateur**

Considérant le besoin d'avoir un chauffeur-opérateur saisonnier affecté au déneigement;

Considérant les candidatures reçues et étudiées par la direction générale;

Il est proposé par Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Éric Petit à titre de chauffeur-opérateur du 5 décembre 2022 au 14 avril 2023.

**2022-11-219 ADOPTÉE**

#### **3.3. Embauche d'un inspecteur à l'urbanisme**

Considérant que le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement était vacant depuis le départ de son précédent titulaire;

Considérant les candidatures reçues et étudiés par le comité de ressources-humaines;

Il est proposé par Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Joël Jr Denis-Lafontaine à titre d'inspecter en bâtiment et environnement avec une entrée en fonction le 7 novembre 2022.

**2022-11-220 ADOPTÉE**

#### **3.4. Création d'un poste d'inspecteur à l'urbanisme sur appel**

Considérant le besoin de la municipalité de faire appel à un inspecteur pour répondre à besoins ponctuels et spécifiques;

Considérant la disponibilité de Stéphane Poirier et de son expérience à ce titre,

Il est proposé par Christian Gamache et résolu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement sur appel et d'octroyer ce poste à Stéphane Poirier.

**2022-11-221 ADOPTÉE**

#### **3.5. Nomination de fonctionnaires désignés**

Considérant les pouvoirs prescrits par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer François Landry, directeur général et greffier-trésorier; Joël Jr Denis-Lafontaine, inspecteur en bâtiment et en environnement et Stéphane Poirier, inspecteur en bâtiment

et en environnement sur appel, à titre de fonctionnaires désignés pour la délivrance de permis et de certificat, de les autoriser à procéder à des inspections sur les propriétés privées de la municipalité et à délivrer des constats d'infraction en vertu des divers règlements municipaux.

**2022-11-222 ADOPTÉE**

#### **4. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

##### **4.1. Contrat d'excavation du chemin de l'Église**

Considérant que divers entrepreneurs en excavation ont été approchés par la direction générale et qu'un seul à soumissionner sur le projet;

Considérant le coût jugé raisonnable pour le projet;

Il est proposé par Roxane Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le contrat d'excavation du chemin de l'Église à DG Excavation pour un total de \$11 900.

**2022-11-223 ADOPTÉE**

##### **4.2. Adhésion au groupe d'achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ**

Considérant que la municipalité souhaite participer à un achat regroupé pour se procurer du chlorure de calcium solide en flocons utilisé comme abat-poussière

Il est proposé par Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité mandate l'UMQ de procéder pour l'année 2023 au processus d'appel d'offre visant à adjuger un contrat d'achat regroupé.

**2022-11-224 ADOPTÉE**

#### **5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

##### **5.1 Adoption du second projet de règlement 387-2022 relatif au zonage**

Considérant la volonté du conseil municipal de protéger les immeubles à vocation commerciale au cœur du village;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 et qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 14 novembre 2022;

Considérant qu'un avis de consultation publique sera émis conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme avant l'adoption du règlement;

Il est proposé par Roxane Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le deuxième projet de règlement 387-2022 modifiant le règlement 198-2000 concernant le zonage relativement à diverses propositions et dont les principales dispositions consistent à créer un contingentement résidentiel dans la zone URB-02.2 et interdire les usages résidentiels en rez-de-chaussée ou en sous-sol dans les immeubles à vocation mixte.

**2022-11-225 ADOPTÉE**

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

13 personnes sont présentes à l'assemblée.

Question : Est-ce que les organismes communautaires pourraient obtenir un trousseau de clé pour accéder au centre communautaire?

Réponse du DG : Une solution sera étudiée. Il faut veiller à éviter un partage des clés et de perdre le contrôle sur l'accès au centre communautaire. Le conseiller Pierre Raïche suggère une boîte à clé ou une serrure à code.

Question : Qu'est-ce que comprend la rubrique « Hygiène du milieu » aux états comparatifs?

Réponse du DG : Il est suggéré de téléphoner le lendemain pour avoir les détails puisque les états comparatifs présentés sont sommaires.

Question : Est-ce que les citoyens peuvent prendre du sable dans le stock de voirie pour épandre sur leur entrée?

Réponse du maire : C'est toléré mais il ne faut pas abuser. De petites quantités pour dépanner en cas de besoin.

Question : En quoi consiste le projet de réfection du chemin Dicaire?

Réponse du maire : Le chemin actuel a été piqueté et un ingénieur produira un nouveau tracé suggéré. À ce stade-ci nous ne savons pas quel sera le nouveau tracé.

Question : Est-ce que la niveleuse sera en usage cet hiver?

Réponse du maire : Elle est présentement en réparation et devrait pouvoir circuler d'ici quelques semaines.

Question : Est-ce que des panneaux directionnels seront installés pour indiquer les parcs?

Réponse du maire : Oui il y a une commande de panneaux en cours. L'installation se fera bientôt.

Question : Que fait la municipalité concernant les chiens qui circulent sans laisse sur les chemins publics?

Réponse du DG : La municipalité est informée de la situation précise à laquelle la citoyenne réfère et le gardien du chien sera contacté.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h27, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

---

Nicolas Pentassuglia  
Maire

---

François Landry  
Directeur général et greffier-trésorier